

24h
LE MANS®

PROTOCOLE COVID-19 ACCRÉDITÉS

VERSION 1 DU 29 JUILLET 2021*

*SOUS RÉSERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DES POUVOIRS PUBLICS



#LEMANS24

1 – INFORMATIONS GENERALES SUR L'EVENEMENT

En votre qualité d'accrédité vous permettant d'accéder au Site des 24 Heures du Mans 2021, l'Automobile Club de l'Ouest tient à vous souhaiter la bienvenue et vous informe de la mise en place de mesures importantes afin de vous assurer la meilleure sécurité sanitaire dans un contexte Covid-19 toujours instable.

En accord avec les pouvoirs publics et fédérations sportives automobiles un certain nombre de décisions et mesures ont dû être prises pour permettre le maintien de l'organisation de l'Evènement :

- Changement de date (21 & 22 août).
- Protocole sanitaire renforcé intégrant des « bulles sanitaires ».
- Réouverture au public avec une jauge limitée à 50000 spectateurs.

Bien qu'un certain nombre de restrictions aient été levées en France depuis juin, **la situation reste extrêmement instable** et la montée du variant Delta nous amène à être particulièrement **vigilants**.

La réussite de l'Evènement dépend du respect du présent Protocole, de votre sens **civique** et votre sens des **responsabilités**. **Nous comptons sur vous pour respecter l'ensemble de ces mesures** et ne pas venir sur le Site si vous présentez des symptômes.

Important : les autorités françaises recommandent la **vaccination** : celle-ci facilite l'accès au territoire français pour un grand nombre de ressortissants étrangers et facilite l'accès à de nombreux établissements et manifestations en France.

2 – INFORMATIONS GENERALES PROTOCOLE COVID 19 24 HEURES DU MANS 2021 (L'EVENEMENT)

Le présent Protocole Covid-19 24 Heures du Mans 2021 (ci-après « le Protocole ») prescrit par l'Automobile Club de l'Ouest (ci-après « l'Organisateur » ou « l'ACO »), définit l'ensemble des modalités, règles, obligations et autres dispositions relatives à la sécurité sanitaire des 24 Heures du Mans et de toutes les manifestations associées à l'épreuve dont les courses support, dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Le présent protocole est applicable à toute partie prenante et toute personne impliquée dans l'épreuve des 24 Heures du Mans et des courses support.

Le présent protocole pourra, le cas échéant, être mis à jour par les Délégués Covid-19 ACO. En cas de modification, une version amendée du présent Protocole sera diffusée et deviendra dès lors le Protocole en vigueur applicable. Chaque participant accrédité s'engage de fait à connaître et respecter le règlement intérieur du Circuit dont le présent Protocole fait partie intégrante ainsi que toute mise à jour qui pourra être publiée.

Les référentiels employés pour établir le présent protocole sont :

- Les lois et décrets publiés par l'Etat Français ;
- Le Plan de Sécurité Sanitaire établi par l'ACO ;
- Les protocoles définis par les fédérations sportives de tutelle et internationales ;
- Les préconisations établies par le Médecin Chef de l'ACO.

Dans ce cadre, le Code de Conduite Covid-19 de l'Annexe S du Code Sportif International de la FIA applicable à l'épreuve, constituant la base réglementaire du pouvoir sportif, est une des références employées pour établir le présent protocole.

3 – OBLIGATIONS, ENGAGEMENTS, SANCTIONS

Conformément au règlement intérieur des Circuits du Mans, chaque personne reconnaît, en prenant possession de son accréditation et en accédant au Site, avoir pris connaissance du Protocole Covid-19 des 24 Heures du Mans 2021 en vigueur.

Règlement intérieur Circuits du Mans :

<https://assets.lemans.org/explorer/pdf/entreprises/reglements-interieur/reglement-interieur-des-Circuits-du-mans.pdf>

Il est de la responsabilité de chaque Team Manager et/ou chaque représentant d'une organisation de s'assurer que tous les membres/employés de son Organisation :

- Soient familiarisés avec ce Protocole et ses éventuelles modifications avant leur première entrée sur le Site ;
- Respectent à tout instant ce protocole pendant l'Événement.

Chaque personne et chaque organisation, en acceptant le présent protocole, prend l'engagement de s'assurer que :

- L'ensemble des mesures, règles et restrictions seront respectées ;
- Toute personne accédant à l'enceinte des Circuits du Mans (ci-après « le Circuit » ou « le Site ») est apte à participer à l'Événement conformément au présent protocole et à l'annexe S du Code Sportif International de la FIA ;
- Toute personne présentant des symptômes ou ayant été déclarée positive à l'issue d'un test Covid-19 dans les 10 jours précédant la date prévisionnelle de première entrée sur le Site n'accèdera pas au Circuit et à l'ensemble de ses infrastructures sauf accord médical spécifique validé par les équipes médicales de l'ACO.
- Toute personne présentant des symptômes pendant sa période de présence sur le Site doit immédiatement se rendre à une cellule d'accueil Covid-19 ou contacter le 0243402019 et se conformer aux directives des équipes médicales ou de l'organisation sous peine d'exclusion immédiate et définitive du Site. Un contact médical par email permanent est également disponible : medical.covid@lemans.org.

Sanctions

Toute infraction au présent protocole pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet :

- De l'exclusion de la personne de l'enceinte des 24 Heures du Mans (retrait immédiat de l'accréditation) ;
- D'un rapport au pouvoir sportif ;
- De poursuites judiciaires

Le présent Protocole Covid-19 24 Heures du Mans et toute réclamation ou controverse en découlant ou s'y rapportant seront exclusivement régis par le droit français et interprétés conformément à celui-ci, sans tenir compte des principes de conflit de lois qui pourraient imposer l'application des lois d'une autre juridiction.



4 – GUIDE PRATIQUE

Je dois me rendre au Circuit des 24 Heures du Mans entre le 10 et le 23 août, que dois-je faire ?

A - Voyageurs provenant de pays étrangers : vérifiez les restrictions et procédures dans la section 5.1 du présent Protocole. Ne pas se conformer à ces directives peut entraîner un refus d'accès sur le territoire français.

B - Comment obtenir mes titres d'accès :

Je dois d'abord prendre possession de mon accréditation (à retirer au Centre Accréditation, Stade MMArena). Les accréditations peuvent être retirées individuellement ou en groupe (exemple : tout le staff d'une voiture engagée pour la course) selon ce qui a été organisé en amont.

Je dois m'assurer d'avoir un QR Code valide permettant de valider mon accès au Circuit (voir 6.3).

Je présente mon QR Code valide au Centre de Test Covid-19 & Contrôle Sanitaire Obligatoire (CSO) Accrédités (voir plan en annexe) pour obtenir :

- Le Sticker Sécurisé « JT » pour la période du 12 au 17 août
- Le Sticker Sécurisé « 24H » pour la période du 16 au 22 août (pour les accréditations intégrant les zones 5 et 6 donnant accès au paddock « 24H » du Mans un test PCR Salivaire sera réalisé lors de du retrait de sticker. Des convocations et possibilités de réservations seront organisées)

C - Informations complémentaires :

Pour les personnes accréditées pour le paddock des 24 Heures du Mans, une accréditation valide ainsi que le pass sanitaire (et le test PCR salivaire pour la période du 16 au 22 août) sont obligatoires pour tous y compris les mineurs de moins de 18 ans. Pour les autres personnes accréditées, le pass sanitaire est exigible uniquement pour les personnes âgées de plus de 18 ans.

A l'exception du paddock des 24 Heures du Mans, la règle d'accès au Site gratuit à tout mineur de moins de 16 ans accompagné d'un adulte s'applique.

L'accès au paddock des courses support est autorisé pour les personnes titulaires d'une accréditation paddock « 24H » du Mans. L'accès au paddock « 24H » du Mans n'est pas autorisé aux personnes titulaires d'une accréditation course support.

Les accès au Circuit pour le public et les accrédités sont différents. Merci de suivre les instructions de l'Organisation.

5 – AVANT DE VENIR SUR LE CIRCUIT

5.1 - Mesures spécifiques applicables aux personnes en provenance de pays étrangers

Les restrictions et mesures applicables aux voyageurs en provenance de pays étrangers sont disponibles en consultant les liens ci-dessous :

Version française : <https://www.interieur.gouv.fr/fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

English version : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Certificate-of-international-travel>

Très important : le non-respect de ces mesures peut entraîner un refus d'accéder au territoire français.

Pour les voyageurs en provenance de pays classés orange ou rouge (liste à jour via le lien internet ci-dessus), votre entrée sur le territoire français doit faire l'objet d'une démarche administrative spécifique :

Chaque personne doit s'inscrire sur la liste des voyageurs étrangers via le lien ci-dessous :

[Formulaire à remplir / Form to be filled in](#)

Conformément à la team information du 9 juillet 2021, la liste des personnes ayant été inscrites avant la deadline du 20 juillet a été transmise aux pouvoirs publics. Dès réception de la confirmation de la prise en compte de cette liste, une Attestation de Déplacement International et une lettre d'invitation à jour seront adressées à chaque inscrit. Ces documents devront être présentés à la frontière française. Les personnes concernées seront inscrites sur des listes spécifiques mises à disposition des agents publics en charge du contrôle des frontières. Toute personne provenant de pays classés orange ou rouge n'étant pas en mesure de présenter ces documents s'expose au risque de ne pas pouvoir entrer sur le territoire français.

Pour les personnes inscrites après le 20 juillet l'obtention de ces documents et l'inscription sur les listes des frontières ne sont pas garantis.

Pour les personnes soumises à des mesures d'isolement volontaire : la période d'isolement volontaire pourra être réalisée dans le cadre de la bulle sanitaire mise en place pour l'Evènement à savoir :

- Présence autorisée sur le Site ;
- Strict respect des règles de vies imposées par le Protocole ;
- Interdiction d'effectuer tout déplacement en dehors du Circuit et de fréquenter tout lieu public hormis pour accéder directement au lieu d'hébergement.

5.2 - Recommandations applicables lors des jours et voyages précédant la venue au Circuit :

Chaque personne reconnaît être informée que le virus de la COVID-19 est en circulation sur le territoire national, que certaines personnes ont plus de risques de développer des formes sévères de COVID-19.

Il est demandé à tous de prendre connaissance de ce protocole avant leur voyage vers Le Mans et en tout état de cause avant leur première entrée sur le Circuit.

Lors du voyage chaque personne doit :

- Privilégier les déplacements de préférence en sous-groupe, ou en groupe uniquement pour des personnes appartenant à une même organisation
- Respecter les règles sanitaires et de distanciation pendant le voyage
- Ne pas fréquenter de lieux publics.
- Se limiter aux moyens de transport et d'hébergement.
- Limiter au maximum les interactions physiques

6 – CONDITIONS D'ACCES AU SITE

Les protocoles d'accès pour les accrédités et pour les spectateurs sont très différents. Assurez-vous de bien respecter les procédures destinées aux accrédités.

Très important : les accréditations seules ne pourront donner accès au Site uniquement jusqu'au jeudi 12 août avant 6H00 du matin.

A partir du jeudi 12 août 6H00, chaque accréditation devra avoir un Sticker sécurisé (Sticker «JT» ou «24H» - voir instructions ci-dessous).

Vous devez donc prendre vos dispositions afin de récupérer votre Sticker sécurisé avant d'accéder au Site après le mercredi 11 août.

6.1 - Périodes d'accès et Stickers « JT » et « 24H »

Chaque accréditation devra être accompagnée d'un adhésif sécurisé donnant accès au Site sur une période définie à retirer individuellement au Centre de Test Covid-19 & Contrôle Sanitaire Obligatoire (CSO) Accrédités (Stade MMArena – voir plan en annexe – suivre fléchage) :

Période 1 : Sticker « JT » (Semaine Journée Test)

Exigible à l'entrée du Circuit du jeudi 12 août 6H00 au mardi 17 août minuit

Période 2 : Sticker « 24H » (Semaine de la course)

Exigible à l'entrée du Circuit du lundi 16 août 6H00 au dimanche 22 août minuit

Sans ces stickers sécurisés l'accès au Site vous sera refusé.

6.2 - Retrait des Stickers « JT » et « 24H »

Les Stickers « JT » et « 24H » sont à retirer au Centre de Test Covid-19 & Centre de Test Covid-19 & Contrôle Sanitaire Obligatoire (CSO) Accrédités (Stade MMArena – Voir plan en annexe – suivre fléchages)

Horaires d'ouverture

- Mercredi 11 août : 08h00 – 19h45
- Jeudi 12 août : 08h00 – 19h45
- Vendredi 13 août : 08h00 – 18h45
- Samedi 14 août : 08h00 – 19h45
- Dimanche 15 août : 06h00 – 23h00
- Lundi 16 août : 08h00 – 19h45
- Mardi 17 août : 08h00 – 19h45
- Mercredi 18 août : 06h00 – 23h45
- Jeudi 19 août : 06h00 – 23h45
- Vendredi 20 août : 06h00 – 22h45
- Samedi 21 août : 06h00 – 00h00
- Dimanche 22 août : 00h00 – 19h00

6.2.1 Pour les accréditations donnant accès au paddock 24 Heures du Mans (Accréditations comprenant les zones 5 et 6) :

6.2.1.1 Les critères d'admissibilité au paddock des 24 Heures du Mans sont fixés sur la base des réglementations nationales et de l'Annexe S du Code Sportif International de la FIA, imposent de :

- a) Présenter la preuve d'un schéma vaccinal complet :
 - 2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen)
 - 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
- Et/ou
- b) Présenter la preuve d'un test PCR négatif de moins de 48 heures
- Et/ou
- c) Présenter la preuve d'un résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant de plus de 4 semaines et de moins de 6 mois

Aucune dérogation liée à l'âge n'est délivrable pour les accès au paddock.

6.2.1.2 Conditions et modalités de retrait du Sticker « JT » Sécurisé

Présentation d'une preuve d'admissibilité selon les critères établis en 6.2.1.1.

Le contrôle de la preuve sera effectué via la vérification de validité d'un QR Code de Pass Sanitaire Français ou Européen (voir section Pass Sanitaire – QR Code).

6.2.1.3 Conditions et modalités de retrait du Sticker « 24H » Sécurisé

Pour obtenir le Sticker « 24H » Sécurisé, une personne accréditée pour le paddock devra réaliser un test PCR salivaire dans le même lieu de retrait du Sticker (Centre de Test Covid-19 & Contrôle Sanitaire Obligatoire (CSO) Accrédités voir plan en annexe (Stade MMArena – voir 6.4 Centre de test)). Immédiatement après son test PCR, si la personne est en mesure de présenter un QR Code valide (c'est-à-dire sans attendre le résultat du test PCR salivaire), elle pourra obtenir le Sticker « 24H ».

Afin de fluidifier la réalisation de ces test PCR salivaires et délivrance de Sticker « 24H » pour les concurrents il vous sera demandé de respecter au maximum les convocations par teams qui seront adressées par l'organisation. A cet effet 2 plages horaires spécialement aménagées pour accueillir des effectifs importants seront proposées :

- Dimanche 15 août : 19h30 -23h00
- Lundi 16 août : 08h00 - 15h00

Présentation d'une preuve d'admissibilité selon les critères établis en 6.2.1.1.

Le contrôle de la preuve d'admissibilité sera effectué via la vérification de validité d'un QR Code de Pass Sanitaire Français ou Européen (voir section Pass Sanitaire – QR Code en 6.3).

6.2.2 Pour les autres accréditations (hors paddock 24 Heures du Mans)

6.2.2.1 Les critères d'admissibilité

Les critères d'admissibilité sur Site (hors paddock 24 Heures du Mans), fixés sur la base des réglementations nationales et sont applicables uniquement pour les personnes âgées de plus de 18 ans, imposent de :

- a) Présenter la preuve d'un schéma vaccinal complet :
 - 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen)
 - 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).Et/ou
- b) Présenter la preuve d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48 heures
Et/ou

- c) Présenter la preuve d'un résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois

6.2.2.2 Retrait du Sticker « JT »

Présentation d'une preuve d'admissibilité selon les critères établis au point 6.2.2.1.

Le contrôle de la preuve d'admissibilité sera effectué via la vérification de validité d'un QR Code de Pass Sanitaire Français ou Européen (voir section Pass Sanitaire – QR Code).

6.2.2.3 Retrait du Sticker « 24H »

Présentation d'une preuve d'admissibilité selon les critères établis au point 6.2.2.1.

Le contrôle de la preuve d'admissibilité sera effectué via la vérification de validité d'un QR Code de Pass Sanitaire Français ou Européen (cf. section Pass Sanitaire – QR Code).

6.3 - QR Code / Pass Sanitaire

La vérification des preuves sanitaires permettant de délivrer les Stickers Sécurisés « JT » et « 24H » se fera exclusivement via la lecture d'un QR Code valide (Pass Sanitaire Français ou Européen).

Voir guide Pass Sanitaire / QR Code en annexe.

6.3.1 Résidents Français

Afin de vous faciliter l'obtention des droits d'accès au Circuit et vous assurer le meilleur suivi possible il est fortement recommandé de télécharger l'application **TousAntiCovid**.



<https://apps.apple.com/fr/app/tousanticovid/id1511279125>

<https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.gouv.android.stopcovid&hl=fr&gl=US>

Vous pouvez vérifier si votre code est valide avec les outils de vérification (voir 6.3.4).

6.3.2 Résidents européens (hors France)

La plupart des pays membres de l'Union Européenne délivrent des QR Codes valides. Vous pouvez vérifier si votre code est valide avec les outils de vérification (voir 6.3.4).

6.3.3 Résidents de pays hors Union Européenne

Afin d'obtenir un QR Code valide vous devrez réaliser un test sur le territoire français (le centre de test du Circuit est à disposition) avant d'entrer sur le Circuit en respectant le délai maximum de 48 heures entre la réalisation du test et la présentation de votre QR Code.

Afin de vous faciliter l'obtention des droits d'accès au Circuit et vous assurer le meilleur suivi possible il est fortement recommandé de télécharger l'application **TousAntiCovid**.

<https://apps.apple.com/fr/app/tousanticovid/id1511279125>



<https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.gouv.android.stopcovid&hl=fr&gl=US>

Vous pouvez vérifier si votre code est valide avec les outils de vérification (voir 6.3.4).

6.3.4 Vérification anticipée de la validité d'un QR Code

L'application permettant de contrôler les QR Codes (TousAntiCovid-Verif) est disponible (liens ci-dessous) :

<https://apps.apple.com/fr/app/tousanticovid-verif/id1562303493>

https://play.google.com/store/apps/details?id=com.ingroupe.verify.anticovid&hl=en_US&gl=US

Vous pouvez flasher votre code avec cette application avant de vous présenter au Centre de Test Covid-19 & Contrôle Sanitaire Obligatoire (CSO) Accrédités et VIP afin de vérifier que votre QR code est bien valide.



6.4 - Centre de test Covid-19 du CSO Accrédités et VIP

Un centre de test Test PCR Salivaire est activé pour l'ensemble des accrédités.

Lieu : Centre de Test Covid-19 & Contrôle Sanitaire Obligatoire (CSO) Accrédités - Stade MMArena (voir plan en annexe - suivre fléchages)

Réservation obligatoire via le lien suivant : [TEST PCR BOOKING « 24H » LEMANS](#)

Pour les groupes de plus de 10 personnes, il vous sera possible de prendre rendez-vous en dehors des réservations individuelles (Envoyer un email à elodie.ouvrard@biogroup.fr & doriane.guyard@biogroup.fr)

Attention : les tests sont désormais payants pour les ressortissants étrangers non-titulaires d'un numéro de Sécurité Physique français (Carte Vitale)

Test PCR salivaire standard (A titre d'information tarif +/- 49€)

Pour tout prélèvement avant 13H00 : résultat avant 20H00 le même jour (non contractuel)

Pour toute prélèvement avant 20H00 : résultat avant 8H00 le lendemain (non contractuel)

Test PCR rapide (A titre d'information tarif +/- 99€ - Résultat sous 30 minutes maximum)

Horaires du Centre de test Covid-19 du CSO Accrédités :

- Mardi 10 août : 08h00 – 19h45
- Mercredi 11 août : 08h00 – 19h45
- Jeudi 12 août : 08h00 – 19h45
- Vendredi 13 août : 08h00 – 18h45
- Samedi 14 août : 08h00 – 19h45
- Dimanche 15 août : 06h00 – 23h00
- Lundi 16 août : 08h00 – 19h45
- Mardi 17 août : 08h00 – 19h45
- Mercredi 18 août : 06h00 – 23h45
- Jeudi 19 août : 06h00 – 23h45
- Vendredi 20 août : 06h00 – 22h45
- Samedi 21 août : 06h00 – 00h00
- Dimanche 22 août : 00h00 – 19h00
- Lundi 23 août : 08h00 – 12h00

7 – DISPOSITIF MEDICAL

Les équipes médicales et l'organisation de l'ACO, sous l'autorité du Médecin Chef ACO, sont habilitées à prendre toutes les mesures utiles dans le cadre du Protocole, en particulier en cas de symptômes ou infection confirmée d'une personne à la Covid-19.

Toute personne présentant certains de ces symptômes, ou en cas de contact avec une personne infectée doit obligatoirement se rendre immédiatement dans l'une des cellules d'accueil COVID-19 prévues à cet effet et respecter les instructions affichées sur place ou expliquées par l'équipe médicale en charge, ou appeler le 0243402019.

2 cellules d'accueil Covid-19 sont disponibles :

Pour les titulaires d'une accréditation paddock : Centre Médical Piste, situé immédiatement à côté de l'entrée du Module Sportif (cf. plan en annexe).

Pour les autres accréditations : Centre Médical Spectateurs (cf. plan en annexe)

Les postes de secours positionnés dans les zones spectateurs sont habilités à prendre en charge les personnes potentiellement infectées par le virus (prise en charge pour transfert vers cellule d'accueil Covid-19)

Toute personne se présentant à une cellule d'accueil Covid-19 du Circuit est soumise au dispositif spécifique suivant :

- Après prise en charge et mise en sécurité sanitaire, la personne est conduite vers un centre de test près du Circuit.
- Un test PCR est réalisé sur la personne qui est placée en isolement sur le Site dans l'attente du résultat (dispositif spécifique à résultat rapide). En cas de refus de réaliser immédiatement le test PCR demandé par les équipes médicales et l'organisation, la personne sera immédiatement et définitivement exclue du Site.

Toute personne ayant été déclarée positive Covid-19 à l'issue d'un test PCR

- Soit réalisé dans les 10 jours qui ont précédé la première entrée sur le Circuit ;
- Soit pendant l'Évènement ;
- Doit impérativement informer le Médecin Chef ACO et suivre les instructions des autorités médicales en charge.

Contact : medical.covid@lemans.org

8 – REGLES DE VIE DANS LE SITE

8.1 - Pendant toute la durée de l'Évènement, chaque personne accréditée doit :

- Regagner directement son hébergement et sa chambre une fois sorti du Circuit en évitant d'emprunter les transports en commun (privilégier les transports individuels, ou privilégier des petits groupes qui seront conservés pendant la durée de l'Évènement + port du masque obligatoire durant toute la durée du transport) ;
- Ne pas fréquenter bars, restaurants et lieux publics.
- Limiter sa restauration sur le Circuit au sein de l'hospitalité ou autres structures dédiées à son groupe mises en place sur le Circuit.
- Privilégier ses déplacements à l'extérieur du Circuit avec les personnes du « sous-groupe » dans lequel elle est affectée.
- Limiter, sauf impossibilité nécessaire au bon fonctionnement de la l'Évènement, ses interactions avec les personnes extérieures aux membres du Sous-Groupe auquel il appartient tant sur le Site de l'Évènement qu'en dehors (hôtel, etc.)

8.2 - Circulation des personnes

L'accès au Site tout comme l'accès au paddock s'effectue via un sens de circulation déterminé par l'ACO, le transfert des parkings vers le paddock est lui aussi règlementé. Chaque personne arrivant sur le Site doit se rendre directement à son espace alloué depuis son parking.

Un dispositif est mis en place pour réguler les flux des piétons et favoriser au maximum la distanciation physique. Il est matérialisé par une signalétique dédiée (fléchages, lignes, affichages, etc). Le respect de ces sens de circulation est obligatoire.

Des convocations horaires pourront être mises en place le cas échéant, le respect de ces convocations est aussi obligatoire. Lorsque cela est possible et si nécessaire, des créneaux de faible affluence pour les personnes vulnérables pourront être programmés.

8.3 - Notion de groupes, sous-groupes / espaces dédiés / postes de travail

Il est demandé aux personnes de ne pas quitter leurs espaces dédiés, sauf en cas de nécessité absolue ou transfert vers d'autres espaces dédiés (Hospitalité par exemple), parkings, ou espaces de travail temporaires (grille de départ, transfert de pneumatiques, etc).

Chaque personne doit rester à son poste de travail. Un déplacement vers un autre espace n'est possible que dans le cadre des fonctions de la personne ou pour nécessité absolue, à la discrétion des Délégués Covid-19-ACO et de l'Organisation ACO.

Toutes les populations formeront des Groupes et seront basées dans un espace qui leur est alloué, par exemple :

- Membres d'un team = Garage et espace paddock
- Officiels = Bureau dédié, direction de course
- Manufacturiers de pneumatiques = espace technique pneumatiques
- etc

A l'intérieur de chaque Groupe, chaque Organisation doit mettre en place des Sous-Groupes afin de limiter le nombre de personnes impactées en cas de cas suspect ou positif, et ainsi favoriser la résilience de l'organisation. Ces sous-groupes doivent être constitués sur la base de petits groupes de personnes partageant un même espace de travail (exemple : les mécaniciens d'une voiture). Les Sous-Groupes doivent privilégier au maximum leurs déplacements hors du Circuit et leur repas au maximum ensemble sans contact avec d'autres Sous-Groupes.

La responsabilité de mettre en place et contrôler la gestion de chaque groupe et sous-groupe et les dispositions associées relèvera du représentant de chaque Team et/ou Organisation.

8.4 - Communication entre les personnes

La visio-conférence, téléphonie, ou tout autre moyen de communication à distance, doivent être privilégiés au maximum. Les rencontres physiques ne peuvent être programmées que lorsque la solution à distance n'est pas appropriée.

Les visites de personnes d'un stand à l'autre, d'une hospitalité à l'autre ou de tout autre lieu regroupant des personnes autres que celles de sa propre organisation, sont interdits, chacun devant rester dans son espace. Des espaces de rencontres seront mis en place : plusieurs salles réparties entre le Module Sportif, le Welcome et le bâtiment des stands seront aménagées afin de pouvoir organiser la rencontre / réunion de personnes issues de groupes différents en respectant les mesures suivantes :

- Réservation obligatoire
- Limitation d'effectifs
- Disposition de la salle afin de garantir le respect des règles de distanciation
- Port du masque obligatoire
- Désinfection et aération des lieux entre chaque rencontre

Pour les personnes dont les fonctions vont les amener inévitablement à devoir se rendre dans divers lieux et espaces de travail occupés par d'autres groupes (exemple : fournisseur technique équipant plusieurs voitures) : chaque visite doit être organisée sur rendez-vous.

Il est obligatoire de prendre contact en amont avec la personne à rencontrer et de définir un horaire. L'Organisation qui accueillera la personne, après avoir défini un horaire, devra prendre les dispositions de sécurité sanitaire nécessaires :

- Rencontre à l'extérieur dans la mesure du possible ;
- Limitation du nombre d'interlocuteurs présents ;
- Distanciation de plus d'un mètre entre les personnes (avec port du masque) ;
- Réunion de courte durée ;
- Désinfection de l'espace.

9 - RESTAURATION

Les règles nationales applicables à la restauration et à l'Évènementiel sont en vigueur pour l'ensemble des structures de restauration et applicables à tous les professionnels accrédités présents sur le Site :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole-sanitaire-renforce-secteur--HCR.pdf

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole_sanitaire_renforce_traiteurs_evenementiel.pdf

Les principales dispositions obligatoires pendant toute la durée de l'Évènement sont :

- La consommation assise en terrasse et en intérieur est possible sans jauge spécifique (jauge applicable = jauge sécurité établissement)
- La consommation debout est autorisée uniquement en extérieur ou sous chapiteau sans cloison latérale.
- Aucun plat ou assiette donnant lieu à un mélange des aliments entre plusieurs convives n'est admise.
- Le port du masque est obligatoire pour tout déplacement (le masque ne peut être retiré que lorsque la personne est assise à sa table)
- L'installation de parois de séparation de faibles hauteurs prévenant les projections entre les tables est fortement recommandée.
- Interdiction de mettre en place un buffet (service par personnel dédié uniquement) ;
- Mise en place de plusieurs points de distribution de gel hydroalcoolique ;
- Application des gestes barrières et lavage des mains à respecter scrupuleusement ;
- Nettoyage / désinfection de chaque emplacement après utilisation ;
- L'organisation et l'accès aux lieux de restauration doivent être conçus de façon à limiter au maximum les files d'attente et les croisements (gestion des flux et marquage au sol) ;

10 - HEBERGEMENT

Les hébergements temporaires sur le Circuit ne peuvent être occupés que par une personne seule ou par les personnes d'un même Sous-Groupe.

11 – MATERIEL, EQUIPEMENT, AMENAGEMENTS

Toutes les personnes accréditées ne faisant pas partie de l'Organisation ACO sont tenues de se procurer les consommables et équipements, et chaque team/organisation doit prévoir le nécessaire, notamment en :

- Se procurant des masques en nombre suffisant pour la durée de l'Evènement ;
- Se procurant du gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour la durée de l'Evènement (doit être mis à disposition dans tous les espaces alloués afin de permettre la désinfection des mains à tout moment)
- Nettoyant et désinfectant les espaces privés
- Aménageant les espaces de sorte à respecter les règles de distanciation

12 – PROTOCOLES SPECIFIQUES

Les procédures sanitaires détaillées complémentaires seront communiquées par team info et lors des briefings pour l'ensemble des compétitions

12.1 - La relation teams / Officiels

- La visioconférence doit être privilégiée.
- Un espace est aménagé à proximité de la Direction de Course pour les convocations de pilotes et team managers.
- Une Meeting room est aménagé en cas de nécessité, sur sollicitation des officiels uniquement.
- Il est strictement interdit d'entrer dans les bureaux et espaces de travail des officiels sans autorisation préalable.

12.2 - Le briefing

- Seul des briefings des team managers sont programmés pour les 24 Heures du Mans.
- Le briefing des pilotes sera diffusé par vidéo.
- Les pilotes devront confirmer avoir pris connaissance du briefing.

12.3 - Les vérifications

- Les vérifications administratives et techniques sont dématérialisées au maximum.
- Il sera demandé aux pilotes de se rendre dans un espace spécialement aménagé et respectant les règles sanitaires pour la signature de documents et supports le cas échéant.

12.4 - La grille de départ

- Un nombre limité de personnes sera autorisé à accéder à la grille de départ.
- Une séparation des flux entre les concurrents et le Grid Walk sera mise en place.
- Les détails de la procédure de grille de départ seront communiqués lors du briefing des team managers.
- Ces dispositions feront partie intégrante du Protocole Covid-19 24 Heures du Mans 2021.

12.5 - Les stands et la pit lane

Le règlement particulier des 24 Heures du Mans est applicable pour les concurrents. Pour les autres personnes :

- Le port du masque est obligatoire
- Le port d'un équipement complet anti-feu est obligatoire pour toute personne positionnée à moins de 2 mètres des voitures de compétition

12.6 - Arrivée / podium

- Le protocole relatif au podium prévoit des dispositions permettant de respecter les règles sanitaires et de distanciation physique.
- Les détails de la procédure d'arrivée et du podium seront communiqués lors du briefing des teams managers.
- Ces dispositions feront partie intégrante du Protocole Covid-19 24 Heures du Mans 2021.

12.7 - Les commissaires et équipes de piste

- Le port du masque est obligatoire en permanence pour les commissaires sauf en cas d'intervention incendie.
- Des directives spécifiques seront communiquées aux commissaires lors du briefing des chefs de poste.
- Ces dispositions feront partie intégrante du Protocole Covid-19 24 Heures du Mans 2021.

12.8 - Le protocole montage et démontage

Les protocoles sanitaires permanents du Circuit des 24 Heures du Mans restent applicables à tout instant pendant les phases de montage et démontage pouvant avoir lieu en dehors de la période de l'Évènement.

Les délégués Covid-19 contrôleront à tout instant le respect des règles sanitaires, en particulier :

- Port du masque obligatoire
- Règles sanitaires applicables
- Règles de distanciation applicables

Rappel important : toute personne présentant des symptômes tels que précisés dans le présent protocole, ou ayant été informée d'un résultat de test PCR positif, ou antigénique ou autotest, n'est pas autorisée à entrer dans l'enceinte du Circuit, y compris lors des périodes de montage et démontage qui ont lieu hors Evènement.

En cas de non-respect des mesures sanitaires, des sanctions pourront être appliquées.

12.9 - Les courses support

L'ensemble des concurrents et membres de l'organisation des courses support sont soumis aux règles du présent protocole. Dans le cadre des règles de vie dans le Site, l'ensemble de ces personnes doivent respecter strictement le principe de groupes, sous-groupes / espaces dédiés / postes de travail et ne se déplacer dans les autres zones du Circuit uniquement pour des raisons liées à la programmation de l'Evènement (ex : accès pitlane pour séances d'essais) ou absolue nécessité (ex : convocation par des officiels).

L'accès au paddock des courses support est autorisé pour les personnes titulaires d'une accréditation paddock « 24H » du Mans. L'accès au paddock « 24H » du Mans n'est pas autorisé aux personnes titulaires d'une accréditation course support.

12.10 - Médias

- Les Interviews officielles se feront de préférence de manière digitale. Une loge (zone mixte) est aménagée et réservable en ligne pour les one-to-one, avec port du masque durant l'entretien (ou distance d'au moins 2 mètres) et aération des locaux.
- Les conférences de presse officielles (Hyperpole, ACO, vainqueurs) seront retransmises en salle de presse.
- Les accréditations sont disponibles en nombre limité.
- Un nombre limité de médias disposera d'un accès paddock. Ces personnes ne seront pas autorisées à entrer dans les garages et espaces privés des concurrents.
- Les photographes travaillant depuis le media center n'auront pas d'accès paddock. Certains se verront attribuer un accès pitlane.
- Les journalistes auront accès seulement au 2ème étage du bâtiment des stands, avec un accès à la zone mixte pour les interviews et autres réunions avec les membres de la bulle « paddock ».
- L'accès au 2ème étage, à la salle de presse et à la zone mixte se fera exclusivement par l'escalier P6C (parking module sportif)
- Port du masque obligatoire sur l'ensemble du Site

Salle de presse :

- Présentation au desk d'accueil de la salle de presse lors de sa première entrée.
- Port du masque obligatoire.
- Limitation de l'accès selon la capacité de la salle.
- Deux bulles distinctes : journalistes et photographes.

12.11 - Règles et recommandations applicables à la population TV durant les 24 Heures du Mans.

Les équipes TV sont soumises au même protocole sanitaire que les teams. Ce sont des groupes spécifiques qui font partie de la même « bulle ». Cette décision leur permet de travailler tout en se protégeant et en protégeant les concurrents.

Pour le retrait des accréditations, chaque entité de production a la possibilité de désigner un « Team leader ». Ce responsable pourra retirer toutes les accréditations de son groupe (les attestations sur l'honneur jointes au Protocole Covid-19 24 Heures du Mans doivent avoir été jointes préalablement aux demandes d'accréditations).

Zones de travail autorisées

- TV Compound
- Pitlane (en respectant les règles de sécurité habituelles et le protocole sanitaire notamment au niveau de la distanciation)
- Paddock *
- Box *
- Voies de Sécurité (Piste)

* Les one-to-one avec les pilotes et team managers doivent être programmés, l'objectif étant de limiter le nombre de personnes dans un même lieu à un moment donné. Ces RDV sont à planifier de gré à gré directement entre diffuseurs et teams.

Ces tournages peuvent se faire au paddock ou dans les box. Ces espaces sont considérés comme des lieux privés et sont donc gérés par les teams via les P.R. en respectant les règles sanitaires appliquées sur l'ensemble du Circuit.

Il est également possible de recevoir des invités dans les studios TV situés sur le TV compound en respectant les règles de distanciation physique.

Règles de distanciation durant les interviews

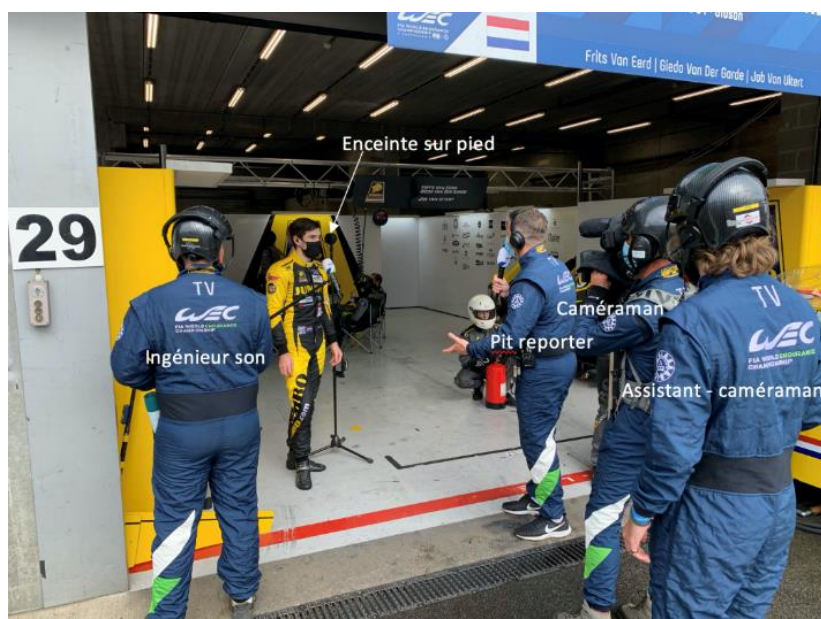
Nombre de personnes par équipe TV pour interview en direct en Pitlane (4) :

- Pit reporter
- Cameraman
- Assistant-cameraman
- Perchman

Une distance de 2 mètres doit impérativement être respectée entre l'ensemble de l'équipe TV et la personne interviewée. Tous portent le masque (même durant l'interview).

Chaque équipe de tournage doit anticiper le fait qu'elle ne pourra pas s'approcher de l'interviewé pour lui permettre d'entendre les questions. Il est interdit d'équiper les interviewés de micro-cravate et d'oreillette.

Il faudra donc utiliser une perche et amplifier le son des questions du journaliste (voir photo). Il est fortement conseillé d'utiliser deux micros, l'un pour le reporter, l'autre, perché, pour l'interviewé.



Dans la mesure du possible, il est demandé de rester à l'extérieur du garage afin d'éviter un surnombre dans celui-ci. Si cette règle ne peut pas être respectée (pluie, bruit trop important...) il est demandé que l'assistant du cadreur n'y pénètre pas afin de réduire l'équipe à 3 personnes.

Nombre de personnes par équipe TV pour interview en reportage (2 ou 3) :

- Cadreur
- Journaliste
- Ingénieur du son (facultatif)

Le micro devra être désinfecté après chaque interview et ne jamais être touché par les pilotes ou membres des teams.

Le non-respect de ces consignes pourra entraîner l'exclusion immédiate du Site.

Il est également demandé de lire le document relatif aux suspicions de COVID-19 durant l'Évènement afin d'anticiper l'organisation du travail des différentes productions.

13 - INFORMATIONS, MESURES ET REGLES SANITAIRES GENERALES

13.1 - Distanciation

Les règles de distanciation physique doivent être respectées.

Le respect de la signalétique de distanciation est obligatoire, entre-autre :

- Respect du sens de circulation piétons ;
- Utilisation des ascenseurs (limitée à 1 seule personne) ;
- Respect des jauges maximales affichées dans les salles.

Il est demandé à tous :

- De respecter, dans la mesure du possible, la distance de 1 mètre (avec port du masque) entre chaque personne dans leurs espaces alloués, dans un même groupe ;
- De respecter scrupuleusement la distance de 1 mètre (avec port du masque) en dehors des espaces alloués et espaces communs.

13.2 - Règles d'hygiène

- Le lavage des mains très régulier est obligatoire.
- Il peut se faire avec de l'eau et du savon ou avec un gel hydroalcoolique.
- Un lavage ou désinfection des mains est obligatoire pour toute personne sortant de sa zone de travail ou entrant dans une zone occupée par d'autres personnes que son organisation.
- Les mains doivent être lavées avant et après l'utilisation des toilettes.
- Seuls les sanitaires soumis à un nettoyage et désinfection réguliers seront ouverts. Il est strictement interdit d'utiliser d'autres installations que les blocs sanitaires activés.
- Les surfaces touchées doivent être régulièrement nettoyées / désinfectées.
- Aération renforcée des espaces clos.

13.3 - Port du masque

Il est obligatoire dans toute l'enceinte du Circuit, à l'intérieur comme à l'extérieur, pendant toute la durée de l'Évènement (inclus montage et démontage). Seuls les masques autorisés par les autorités Françaises sont acceptés sur le Site.

Recommandations :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/>

<https://www.afnor.org/faq-masques-barrieres/>

Recommandations d'utilisation (masque chirurgical) :

- Avant de toucher le masque, nettoyez vos mains avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool ou lavez-les avec savon et de l'eau.
- Prenez le masque et assurez-vous qu'il est en bon état (déchirures, trous, etc).
- Orientez-le (côté supérieur où se trouve la bande métallique).
- Assurez-vous que le côté approprié du masque est tourné vers l'extérieur (le côté coloré).
- Placez le masque sur votre visage. Pincez la bande métallique ou le bord rigide du masque pour qu'il épouse la forme de votre nez.
- Abaissez le bas du masque pour qu'il recouvre votre bouche et votre menton.
- Ne touchez pas le masque pendant que vous le portez pour vous protéger.
- Après utilisation, retirez le masque avec des mains propres. Retirez les boucles élastiques derrière les oreilles tout en gardant le masque éloigné de votre visage et de vos vêtements, pour éviter de toucher les surfaces potentiellement contaminées du masque.
- Jeter le masque dans un bac fermé immédiatement après utilisation. Ne réutilisez pas le masque.
- Nettoyez les mains après avoir touché ou jeté le masque - Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool ou, s'il est visiblement sale, lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau.

NB : des précautions d'usage similaires s'appliquent pour le port de masque en tissus. S'y ajoute l'obligation de laver le masque selon les préconisations du fabricant après utilisation.

13.4 - Les symptômes

Source : OMS

Symptômes les plus fréquents :

- Fièvre
- Toux sèche
- Fatigue

Symptômes moins fréquents :

- Courbatures
- Maux de gorge
- Diarrhée
- Conjonctivite
- Maux de tête
- Perte de l'odorat ou du goût
- Éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils

Symptômes graves :

- Difficultés à respirer ou essoufflement
- Sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine
- Perte d'élocution ou de motricité

13.5 - Personnes à risques

Source : OMS

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les patients aux antécédents cardiovasculaires ;
- Les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- Les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- Les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Les malades atteints de cancer sous traitement ;
- Les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise ;
- Les malades atteints de cirrhose au stade B ou C de la classification de Child-Pugh ;
- Les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 30 kg/m²) ;
- Les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- Les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse ;
- Les personnes atteintes d'une maladie du motoneurone, d'une myasthénie grave, de sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, de paralysie cérébrale, de quadriplégie ou hémip légie, d'une tumeur maligne primitive cérébrale, d'une maladie cérébelleuse progressive ou d'une maladie rare.

13.6 – Définitions

Population = Famille de personnes et/ou d'Organisations.

Exemples : Teams participants aux 24 Heures du Mans / Officiels / Production TV / Organisation ACO / Promoteurs et Teams des courses support / Restaurateurs

Organisation = Personne morale présente sur le Circuit pendant l'Évènement.

Groupe = Groupe défini au sein d'une Organisation par le représentant légal de l'Organisation, composé de personnes qui, par leur activité au sein du Circuit sont, sans qu'il puisse en être autrement, amenés à collaborer de manière récurrente.

Sous-Groupe = Entité au sein d'un Groupe restreint composée d'un nombre limité de personnes définie par le représentant légal d'une Organisation.

14 - Délégués Covid-19 ACO

La définition et la bonne mise en place des dispositifs de sécurité sanitaire Covid-19 sont supervisées par :

- Dr Isabelle Villeret, Médecin Chef ACO
- Dr Fabien Rocatcher, Adjoint au Médecin Chef ACO
- Vincent Beaumesnil, Directeur Sport et Infrastructures ACO, responsable du Protocole Covid-19 24 Heures du Mans 2021

Des délégués permanents PSS (Plan de Sécurité Sanitaire) Covid-19 ACO sont dédiés à 100% au suivi de ce protocole sanitaire.

Leur rôle est de conseiller, surveiller et rapporter les infractions le cas échéant. Ils sont encadrés par :

- Pascal Dimitri
- Pierrick Navarre
- Mathieu Navarre
- Louis Langlois
- Tony Chevallier
- Benjamin Guyard

Ils veilleront à la bonne mise en place et au respect par chacun du protocole.

Contact :

Email : pss@lemans.org

Téléphone : 02 43 40 20 19

ANNEXE 1 – Plan de localisation

Centre de Test Covid-19 & Contrôle Sanitaire Obligatoire (CSO) Accrédités (Retrait de Stickers Sécurisés et centre de test PCR)

Cellule de prise en charge médicale Covid-19



ANNEXE 2 – Plan de Localisation détaillé

Centre Accréditation

Centre de Test Covid-19 & Contrôle Sanitaire Obligatoire (CSO) Accrédités (Retrait de Stickers Sécurisés et centre de test PCR)



AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST

Siège Social : CS21928 • Circuit des 24 Heures • 72019 • Le Mans Cedex 2 • 02 43 40 24 24

ANNEXE 3 – Recommandations d'utilisation du Pass Sanitaire et QR Code

Vous devez répondre favorablement à au moins une des conditions suivantes (voir par ailleurs en 6.2.2.1) :

- a) Présenter la preuve d'un schéma vaccinal complet :
 - 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ;
 - 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
 Et/ou
- b) Présenter la preuve d'un test PCR ou antigénique de moins de 48 heures
Et/ou
- c) Présenter la preuve d'un résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois

A - Si vous êtes résident Français, un QR Code est mis à votre disposition. Assurez-vous lors de vos vaccinations ou tests que le QR Code a bien été généré auprès de praticien en charge. Les codes sont disponibles via le portail SI-DEP qui attribue les codes soit via le Praticien en charge soit par SMS envoyé à la personne concernée lorsque le résultat de test est confirmé. Téléchargez l'application TousAntiCovid pour administrer vos QR Codes.



Il est vivement conseillé de présenter ce code au format numérique en le téléchargeant dans l'onglet carnet de l'application TousAntiCovid.

B - Si vous êtes résident européen et vacciné ou dont le test a été réalisé il y a moins de 48 heures, le QR Code généré dans votre pays de résidence est valide dans la plupart des cas. Assurez-vous de la validité de votre code avant votre venue au Circuit.

C - Si vous êtes résident non-européen, vous devez réaliser un test en France (le centre de test du Circuit est la solution la plus simple et rapide) et suivre ensuite les instructions telles qu'indiquées pour les résidents Français.

Important : Afin de vous assurer que votre QR Code est valide, pensez à télécharger l'application « TousAntiCovid Vérif » qui permet de flasher votre QR Code et de vérifier qu'il sera bien accepté (l'organisation des 24 Heures du Mans utilise la même application pour vérifier les QR Codes).

Privilégiez une version digitale (sur écran de smart phone) du QR Code en prenant soin de mettre votre QR Code en mode affichage au moment du flashage.

UN QR Code ne peut être lu sur un écran fissuré.

Ne pliez pas un document au niveau d'un QR Code si vous utilisez une version imprimée.



24h
LE MANS®

AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST
Siège social : CS21928 - Circuit des 24 Heures
72019 Le Mans - Cedex 2

 02 43 40 24 24